

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Marque commerciale

Interflon Food Grease HD00

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInterflon BV
Belder 47
4704 RK Roosendaal
Pays-BasTéléphone: +31 (0)165 553911
e-mail: Service@Interflon.com
Site web: www.Interflon.com

e-mail (personne compétente)

Service@Interflon.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)165 55 39 11 (Monday to Friday from 8:30am to 17:00pm).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement. non requis

- Pictogrammes non requis

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH208 Contient Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts, Sulfonic acids, petroleum, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB. Ce produit ne contient pas «substances extrêmement préoccupantes» (SVHC) qui sont très dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. (SVHC <0,1% (g/g) Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), article 57).

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du produit

Mélange d'huiles minérales et synthétiques, d'épaississant, d'additifs et de MicPol®

Composants dangereux

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	No CAS 61789-86-4 No CE 263-093-9 No d'enreg. REACH 01-2119488992-18-xxxx	5 – < 10	Skin Sens. 1B / H317	
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	No CAS 68584-23-6 No CE 271-529-4 No d'enreg. REACH 01-2119492627-25-xxxx	5 – < 10	Skin Sens. 1B / H317	
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	No CAS 70024-69-0 No CE 274-263-7 No d'enreg. REACH 01-2119492616-28-xxxx	5 – < 10	Acute Tox. 4 / H332	
Calcium dodecylbenzenesulphonate	No CAS 26264-06-2 No CE 247-557-8 No d'enreg. REACH 01-2120122335-68-xxxx	1 – < 5	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Chronic 4 / H413	
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	No CAS 68411-46-1 No CE 270-128-1 No d'enreg. REACH 01-2119491299-23-0002	1 – < 5	Aquatic Chronic 3 / H412	

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Notes générales**

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Nébulisation d'eau, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Conserver dans un endroit frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
FR	huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs de combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur	8042-47-5	VME							H	INRS

Mention

H absorbed through the skin

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	DNEL	11,75 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	DNEL	3,33 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	DNEL	11,75 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	DNEL	3,33 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	DNEL	11,75 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	DNEL	3,33 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	DNEL	52 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	DNEL	52 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	DNEL	52 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	DNEL	52 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	DNEL	57,2 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	DNEL	80 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	DNEL	0,6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	DNEL	0,08 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	1.000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	226.000.000 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	226.000.000 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	271.000.000 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	PNEC	1.000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	PNEC	226.000.000 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	PNEC	226.000.000 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	61789-86-4	PNEC	271.000.000 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	PNEC	1.000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	PNEC	226.000.000 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	PNEC	226.000.000 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	PNEC	271.000.000 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	PNEC	0,28 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	PNEC	0,458 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	PNEC	50 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	PNEC	27,5 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	PNEC	2,75 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	PNEC	25 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	PNEC	0,034 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	PNEC	0,003 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	PNEC	0,446 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	PNEC	0,045 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
benzeenamine, N-fenyl-, reactieproducten met 2,4,4-trimethylpenteen	68411-46-1	PNEC	1,76 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions d'emploi générales

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Lavez les mains après chaque utilisation.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Ne s'applique pas.

Protection de la peau

- Protection des mains

Ne s'applique pas.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide (pâte)
Couleur	marron clair
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	non combustible

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point éclair	>210 °C
Température d'auto-inflammabilité	
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

Densité et/ou densité relative

Densité	0,9 g/cm ³
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	inhalation: vapeur	11 mg _i /4h
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	70024-69-0	inhalation: poussières/ brouillard	>1,9 mg _i /4h
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	oral	1.300 mg _{kg}

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts, Sulfonic acids, petroleum, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets

- Produit

20 01 26* huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non pertinent
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** aucune
- 14.4 Groupe d'emballage** pas attribué
- 14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)				
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3

Légende

- R3 1. Ne peuvent être utilisés:
- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par

Interflon Food Grease HD00**Numéro de la version:**

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

Légende

exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,

- dans des farces et attrapes,

- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.

3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:

- s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,

- s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.

4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).

5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:

a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants» et, à compter du 1er décembre 2010, «L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;

b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;

c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

6. Au plus tard le 1er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.

7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	0 %
---------------	-----

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

Inventaires nationaux

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
 REACH Reg. substances enregistrées REACH
 TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

Abr.	Description des abréviations utilisées
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Interflon Food Grease HD00

Numéro de la version:

7.3

Remplace la version: (6)

Date de publication

27.09.2022

Révision: 27.09.2022

Code	Texte
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.